

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
15 SEPTEMBRE 2025 A 19H
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'YVOIRE**

Envoyé en préfecture le 19/09/2025

Reçu en préfecture le 19/09/2025

Publié le 19/09/2025

ID : 074-217403153-20250915-2025_69-DE

2025 S²LO

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à Yvoire sous la présidence de Madame Aline DURET, Première Adjointe.

Etaient Présents : Aline DURET, Paul JACQUIER-DURAND, Valérie BAUD-LAVIGNE, Ghislaine WILLEMIN, Dominique THIOLLAY, Erick MAGLI, Sylvia MOUCHET, Patrick MATHIEU, Evelyne JACQUIER-TREBOUX,

Etaient excusés : Jean-François KUNG, Patrice BLOMME

Etaient absents : Jérôme PERRIN, Maude PEREIRA, Jérémy BAILLIF

Ont donné pouvoir : Patrice BLOMME a donné pouvoir à Dominique THIOLLAY

Date de convocation du conseil municipal 10 septembre 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice 14
Nombre de conseillers municipaux présents 9
Nombre de votants 10

Secrétaire de séance : Dominique THIOLLAY

N°2025-69 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07 juillet 2025 à 18h00

5-Institutions et vie politique. 5.2. Fonctionnement des assemblées

Mme la Présidente demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 07 juillet 2025 à 18h00 présidé par Monsieur Jean-François KUNG, Maire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le compte rendu du conseil municipal du 07 juillet 2025 à 18h00.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Pour le Maire empêché,

La Première Adjointe,

Aline DURET

La secrétaire de séance
Dominique THIOLLAY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
15 SEPTEMBRE 2025 A 19H
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'YVOIRE**

Envoyé en préfecture le 19/09/2025

Reçu en préfecture le 19/09/2025

Publié le 19/09/2025

ID : 074-217403153-20250915-2025_70-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le quinze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à Yvoire sous la présidence de Madame Aline DURET, Première Adjointe.

Etaient Présents : Aline DURET, Paul JACQUIER-DURAND, Valérie BAUD-LAVIGNE, Ghislaine WILLEMIN, Dominique THIOLLAY, Erick MAGLI, Sylvia MOUCHET, Patrick MATHIEU, Evelyne JACQUIER-TREBOUX,

Etaient excusés : Jean-François KUNG, Patrice BLOMME

Etaient absents : Jérôme PERRIN, Maude PEREIRA, Jérémy BAILLIF

Ont donné pouvoir : Patrice BLOMME a donné pouvoir à Dominique THIOLLAY

Date de convocation du conseil municipal10 septembre 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice 14
Nombre de conseillers municipaux présents 9
Nombre de votants 10

Secrétaire de séance : Dominique THIOLLAY

N°2025-70 : Modification du temps de travail - Service administratif

4-Fonction Publique. 4.2. Personnels contractuels

Mme la Présidente rappelle qu'une délibération a été adoptée en date du 05 mai 2025 portant création d'un emploi dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux d'une durée hebdomadaire de travail à 17 heures 30 à compter du 1^{er} septembre 2025 au service administratif afin d'assurer les missions liées à l'agence postale ainsi que l'accueil physique et téléphonique de la Mairie ;

Mme la Présidente informe le Conseil Municipal qu'après réflexion notamment en lien avec l'installation dans les nouveaux locaux de la mairie, il apparaît nécessaire de porter un emploi à temps complet afin de répondre aux besoins du service.

Ainsi il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de l'emploi de 17 heures 30 minutes à 35 heures à compter du 1^{er} octobre 2025.

VU le tableau des emplois existants adopté par le Conseil municipal,

Considérant qu'il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de l'emploi de 17 heures 30 minutes à 35 heures à compter du 1^{er} octobre 2025.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'augmentation de la durée hebdomadaire de l'emploi créé par délibération n° 2025-42 du Conseil municipal du 05/05/2025 de 17 heures 30 à 35 heures à compter du 1^{er} octobre 2025.

Poste créé au service administratif afin d'assurer les missions liées à l'agence postale ainsi que l'accueil physique et téléphonique de la Mairie.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

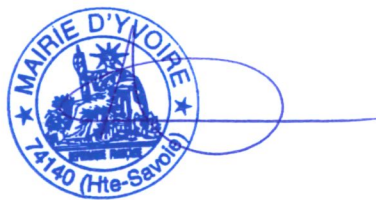
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Pour le Maire empêché,

La Première Adjointe,

Aline DURET



La secrétaire de séance

Dominique THIOLLAY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
15 SEPTEMBRE 2025 A 19H
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'YVOIRE**

Envoyé en préfecture le 19/09/2025
Reçu en préfecture le 19/09/2025
Publié le 19/09/2025
ID : 074-217403153-20250915-2025_71-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le quinze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à Yvoire sous la présidence de Madame Aline DURET, Première Adjointe.

Etaient Présents : Aline DURET, Paul JACQUIER-DURAND, Valérie BAUD-LAVIGNE, Ghislaine WILLEMIN, Dominique THIOLLAY, Erick MAGLI, Sylvia MOUCHET, Patrick MATHIEU, Evelyne JACQUIER-TREBOUX,

Etaient excusés : Jean-François KUNG, Patrice BLOMME

Etaient absents : Jérôme PERRIN, Maude PEREIRA, Jérémy BAILLIF

Ont donné pouvoir : Patrice BLOMME a donné pouvoir à Dominique THIOLLAY

Date de convocation du conseil municipal10 septembre 2025
Nombre de conseillers municipaux en exercice 14
Nombre de conseillers municipaux présents 9
Nombre de votants 10

Secrétaire de séance : Dominique THIOLLAY

N°2025-71 : Bail à location d'un logement communal sis 8 Rue des jardins-Autorisation de signature du bail

3-Domaine et patrimoine. 3.3. Locations

VU les délibérations du 5 juin 2012 et du 27 septembre 2021 relatives à la location du logement communal type F2 Bis sis 12 rue des Jardins à YVOIRE (74),

VU la délibération n° 2025-52 en date du 16 juin 2025 approuvant la mise à disposition du logement communal au bénéfice de l'agent saisonnier,

VU le renouvellement du contrat de l'agent au sein du service des parcs de stationnement ainsi que l'absence de solution de logement malgré ses démarches,

Considérant l'intérêt pour la Commune de favoriser des conditions d'accueil et d'hébergement permettant d'assurer la continuité et la qualité du service public ;

Considérant qu'il y a lieu de conclure une convention d'occupation précaire relative au logement susvisé, pour la période allant du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026,

Considérant qu'en contrepartie de l'occupation desdits locaux, une redevance mensuelle de 300 € sera exigée,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition du logement communal susmentionné au bénéfice de l'agent, dans les conditions fixées par une convention d'occupation précaire précisant notamment la durée de l'occupation, les modalités financières, les obligations respectives des parties.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette convention.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Pour le Maire empêché,

La Première Adjointe,

Aline DURET

La secrétaire de séance

Dominique THIOLLAY



A handwritten signature in blue ink, identified as Dominique Thiollay, the secretary of the session.

La présente délibération, transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.